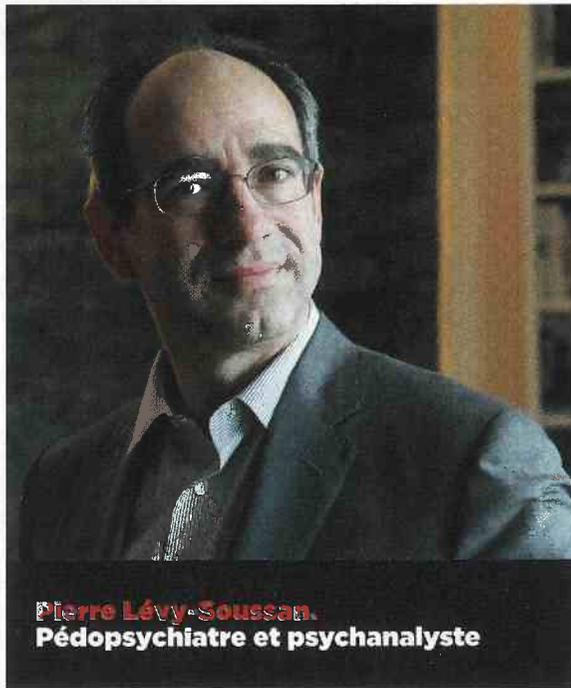


Adoption homo, le psy qui dérange

Polémique.
Deux personnes
de même sexe vont
pouvoir adopter.
Une réforme
vertigineuse.

PAR VIOLAINE DE MONTCLOS

Le fléchissement est infime, mais la courbe s'est tout de même inversée. Avant l'élection de François Hollande, 58 % des Français approuvaient l'adoption par des couples homosexuels, ils sont aujourd'hui, selon les derniers sondages, 52 % à y être hostiles. Bien plus que le « mariage pour tous », qui, en dehors des mises en garde religieuses, ne semble plus rencontrer d'opposition majeure, c'est bien la filiation homosexuelle qui suscite, à l'approche de la présentation du projet de loi en conseil des ministres – le 31 octobre –, un raidissement de l'opinion et des débats médiatiques passionnés. Il y a d'ailleurs quelque trouble à constater à quel point nos « psys » font, au nom des mêmes grands principes, des diagnostics absolument contradictoires... Un point semble cependant s'être éclairci dans l'opinion. L'argument phare des militants inventeurs de l'« homoparentalité » est depuis des années le même : les familles homoparen-



Pierre Lévy-Soussan.
Pédopsychiatre et psychanalyste

tales existent déjà, une loi ne ferait que leur donner un cadre nécessaire. Or on comprend désormais qu'entre ces situations éducatives « de fait » et la reconnaissance, dans le Code civil, qu'un enfant puisse être issu de deux hommes ou de deux femmes, un pas anthropologique va être franchi. Et puis, les grands absents du débat sont enfin, depuis quelques jours, en train de faire entendre leur voix : associations d'adoptés, psychiatres spécialistes de l'adoption, professionnels d'un domaine, l'adoption internationale, qui connaît depuis des années une

crise dont on parle bien peu. Pierre Lévy-Soussan, psychiatre et psychanalyste (r), reçoit depuis douze ans, dans son cabinet parisien, des parents adoptifs exsangues, laminés par cet angélisme contemporain qui voudrait que l'amour suffise à faire une famille. Il est un des plus éminents spécialistes de la question et, comme la plupart de ses collègues, n'a pas été entendu par le gouvernement. Interview.

Le Point : Les professionnels de l'adoption, dont vous êtes, ont-ils été consultés pour l'élaboration de ce projet de loi ?

Pierre Lévy-Soussan : Non, pas du tout, et c'est très regrettable. Depuis quelques années, un tabou a été levé dans notre domaine : on ose enfin dire aujourd'hui que l'adoption ne marche pas à tous les coups, qu'elle est une filiation à risque. On ose dire, surtout, que ce risque ne vient pas forcément de l'enfant et de son passé traumatique mais aussi des adoptants eux-mêmes, d'innombrables études le démontrent. Nous aurions donc eu pas mal de choses à apporter au débat...

Vous pensez que les couples homosexuels feront partie de ces adoptants « à risque », qu'ils sont moins aptes que les autres à apporter amour et cadre éducatif ?

Mais pas du tout ! Ce ne sont pas

Repères

Pierre Lévy-Soussan est directeur de la première consultation pédopsychiatrique spécialisée dans l'adoption. En 2010, il publie « Destins de l'adoption » (Fayard), qui réclame une plus grande sélection des parents adoptifs. La même année, il fait stopper après le séisme en Haïti les procédures d'adoption que Michèle Alliot-Marie avait précipitées.



Deux pères ! Anatole, bientôt âgé de 3 ans, a été adopté par Julien, qui attend de pouvoir se marier avec Mathieu pour que ce dernier puisse à son tour adopter l'enfant.

leurs capacités à aimer et à éduquer que je mets en doute. Mais l'adoption n'est pas un engagement à élever un enfant, ni même un engagement à l'aimer... L'adoption, c'est se transformer en « vrai » père, en « vraie » mère, c'est permettre à l'enfant venu d'ailleurs de s'originer psychiquement du couple. Même s'il sait que ses parents adoptifs ne sont pas ses parents biologiques, l'enfant doit pouvoir imaginer qu'il « aurait pu » en être issu, il doit pouvoir fantasmer une scène de naissance possible, encore faut-il qu'elle soit crédible. Or un couple de même sexe, ce ne sera jamais un engendrement « crédible ». Sur l'acte civil d'un adopté, on dit que l'enfant est « né » de M. et Mme Untel. Les Romains appelaient cela une « fiction juridique », à laquelle ils ont aussi mis des limites en se demandant s'ils autoriseraient l'adoption d'un enfant plus âgé que le parent. Et ils ont

Parents en mal d'enfants

En France, 30 000 foyers adoptants attendent, pour seulement 3 000 enfants adoptés chaque année.

« L'enfant doit pouvoir fantasmer une scène de naissance possible. Or un couple homosexuel, ce ne sera jamais un engendrement crédible. »

répondu non, car la fiction juridique n'aurait alors plus été « crédible ».

Mais alors, comment justifier que les adoptions par les célibataires soient autorisées ? Ce n'est pas une « fiction » crédible non plus...

Ayons d'abord le courage de dire qu'elles sont beaucoup plus difficiles, plus conflictuelles, je vois d'ailleurs dans ma consultation bien plus de célibataires que de couples. Mais, si ces adoptions peuvent malgré tout fonctionner, c'est grâce à la place vacante laissée à

l'« autre » sexe, que l'enfant pourra fantasmatiquement imaginer. Je vois souvent des célibataires homosexuelles dans mon cabinet, elles viennent avec l'enfant, et parfois avec leur compagne, cela ne pose pas de problème. Mais justement, c'est une compagne, ce n'est pas une seconde mère, l'enfant le sait, et cela change tout. La loi n'a pas comblé la place du père sur le plan filiatif, elle n'a pas empêché que l'enfant élabore psychiquement un engendrement par la différence des sexes: on n'a pas fait comme s'il pouvait être issu de deux ■■■

■■■ femmes, voire de deux hommes...

L'argument « tant qu'il y a de l'amour », l'enfant ira bien... vous le balayez donc complètement ?

Mais quel angélisme navrant ! C'est l'amour que l'enfant attaque en premier. C'est un grand classique de la clinique adoptive : après la lune de miel des débuts, l'adopté fait souvent tout pour se rendre haïssable. Si l'adoption ne repose que sur l'amour, quand les réserves d'amour sont épuisées, car elles peuvent s'épuiser, que reste-t-il ? Le statut inattaquable de père et de mère, la crédibilité filiative. La grande erreur des adoptants, aujourd'hui, c'est d'ailleurs de donner trop d'importance au pays, aux origines biologiques de l'enfant, au lieu de dire, tes vrais parents, de toujours, c'est nous, et nous sommes inattaquables en tant que tels. Ce que ne pourront pas faire les couples de même sexe...

Vous ne pouvez pas nier qu'il vaut tout de même mieux grandir au sein d'un foyer aimant, fût-il homosexuel, que dans une institution ?

C'est l'argument : « De toute façon l'enfant existe déjà, et nous lui offrons une famille »... Mais quelle hypocrisie ! Savez-vous que, dans le monde, on compte un enfant adoptable pour 50 à 100 couples adoptants, et qu'en France 30 000 foyers attendent pour seulement 3 000 enfants adoptés chaque année ? Plus les années passent, moins il y a d'enfants adoptables. Les demandeurs, c'est nous, les Occidentaux, ne renversons pas les rôles... Et nous avons une dette envers ces enfants : leur offrir les meilleures conditions adoptives possibles, les moins risquées, or personne, dans ce débat, ne se préoccupe de leur intérêt. Y aura-t-il donc deux sortes d'enfants adoptés ? Ceux qui auront la chance d'arriver dans un foyer où ils pourront élaborer à partir de la différence sexuelle parentale, donc s'originer psychiquement, et les autres, ceux qui n'auront que du même comme parents ? N'est-ce pas cela, la vraie discrimination ? Vous savez, les pays d'origine ont tiré les leçons des nombreux échecs d'adoption du passé. Ils sont devenus beaucoup plus regardants, sélectifs. Quand ils verront que nous balayons les principes filiatifs qui sont encore les leurs, ils pourraient choisir de remettre leurs enfants à des pays où l'engendrement reste la base de la filiation, où le père et la mère n'ont pas été radiés de la loi, comme propose de le faire le projet de loi sénatorial.

Les parents homosexuels mettent en avant toutes sortes d'études qui semblent démontrer

« Si l'adoption ne repose que sur l'amour, quand les réserves d'amour sont épuisées, car elles peuvent s'épuiser, que reste-t-il ?

« Aucune société, depuis deux mille ans, n'avait encore validé le fait que de deux hommes ou femmes pouvait "naître" un enfant. »

que leurs enfants ne vont ni mieux ni moins bien que les autres...

Soyons sérieux : la plupart de ces études sont irrecevables sur le plan scientifique, car le recrutement des familles se fait par des organismes militants, c'est tout de même un biais majeur ! Mais, surtout, elles ne décrivent que des situations d'« éducation » homoparentale, célibataire élevant ses enfants avec sa compagne, homme divorcé accueillant les enfants de sa précédente union dans son nouveau foyer homosexuel. Il ne s'agit pas de filiation. Aucune étude n'a suivi le développement des enfants nés de M. X et de M. Y, or c'est bien la filiation homoparentale que va instaurer la loi...

Le modèle nucléaire papa, maman, bébé est quand même très récent, et très européen.

Les anthropologues nous disent bien qu'il y a toujours eu mille et une façons de « faire famille », non ?

Mais, là encore, on confond filiation et éducation... Oui, il y a eu de tout temps mille façons d'éduquer les enfants, de se répartir les rôles, de les faire grandir auprès d'un oncle, dans un groupe de femmes, chez des grands-parents, des nourrices, que sais-je. Mais jamais aucune société, depuis deux mille ans, n'avait encore validé la filiation homosexuelle, le fait que de deux hommes ou de deux femmes pouvait « naître » un enfant... Et c'est encore une fois de cela qu'il s'agit, pas d'éducation !

Comment expliquez-vous que 48 % des Français soient tout de même favorables à l'adoption par les couples homosexuels ?

Refaisons un sondage et demandons-leur s'ils sont favorables à ce que les termes de père et de mère soient remplacés par ceux de parent A et de parent B, ceux d'homme et de femme par celui de « personne »... Car ce changement dans le Code civil nous concernera tous. Vous vous rendez compte du symbole : ne plus naître d'un homme et d'une femme, mais de « personne(s) » ! Au fond, je crois que si tant de gens marchent dans cette histoire de filiation homoparentale, c'est qu'elle réalise notre fantasme à tous : pour faire un enfant, plus besoin de se coller à l'autre, à la difficile sujétion sexuelle, à la différence des sexes. « *Celui qui promettra à l'humanité de la délivrer de l'embarrassante sujétion sexuelle, quelque sottise qu'il choisisse de dire, sera considéré comme un héros.* » C'est Freud qui l'a dit, en 1914... ■

I. Auteur de « Destins de l'adoption » (Fayard, 328 p., 21,50 €).